

# Ministère de la Culture

## Examen professionnel exceptionnel de secrétaire administratif Session 2025

### Épreuve écrite d'admissibilité : questionnaire à choix multiples

L'épreuve écrite d'admissibilité consiste en un questionnaire à choix multiples.

Elle a pour objectif de permettre au jury d'apprécier les connaissances des candidats relatives aux grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'État ainsi qu'aux missions et à l'organisation du ministère de la culture. Elle évalue leurs facultés de raisonnement et de logique par le biais de mises en situation.

(Durée : 2h ; note éliminatoire : < 5/20 ; coefficient : 1)

#### À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

- L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.
- Le candidat ne doit faire apparaître aucun signe distinctif sur sa grille de réponse, ni son nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.
- Pour rédiger, seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre).
- Le candidat doit rédiger dans une seule et même couleur (bleu ou noir) : tout changement de couleur est considéré comme signe distinctif.
- Les feuilles de brouillon et le sujet, ou tout autre document, ne sont pas considérés comme faisant partie de la grille de réponse et ne feront par conséquent pas l'objet d'une correction.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la grille par le jury.

Ce document comporte 13 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sommaire (1 page)
- Sujet (11 pages)

# **Ministère de la Culture**

## **Examen professionnel exceptionnel de secrétaire administratif Session 2025**

### **Épreuve écrite d'admissibilité : questionnaire à choix multiples**

Le QCM est composé de 80 questions ainsi réparties :

A- Grands principes d'organisation de l'Etat et du ministère de la culture (37)	Pages 3 à 7
B- Finances publiques et budget (9)	Pages 7 à 8
C- Ressources humaines, évolution professionnelle et dialogue social (27)	Pages 8 à 12
D- Facultés de raisonnement et de logique (7)	Pages 12 à 13

La réponse est apportée en cochant la case correspondant au choix du candidat, sur la grille de réponse fournie.

Le candidat devra rendre une seule grille de réponse.

**Seule cette grille de réponse sera corrigée.**

**Une seule bonne réponse** est attendue par question.

**Le barème est le suivant :**

**Une bonne réponse cochée = 1 point.**

**Une mauvaise réponse cochée = 0 point.**

**Plusieurs cases cochées pour une seule question = 0 point.**

## SUJET :

### **A- Grands principes d'organisation de l'État et du ministère de la culture (37)**

1. **Quelles institutions incarnent les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire au sein de l'Union européenne (UE) ?**

A - Le Conseil européen, le Parlement européen et la Commission européenne et la Cour européenne des droits de l'homme

B- Le Conseil de l'Europe, le Parlement européen, la Commission européenne et la Cour de justice de l'Union européenne

C- Le Conseil de l'UE, le Conseil européen, le Parlement européen, la Commission européenne et la Cour de justice de l'Union européenne

D- Le Conseil de l'UE, le Conseil de l'Europe, la Commission européenne, le Parlement européen et la Cour européenne des droits de l'Homme

2. **Où se situe le siège du Parlement européen ?**

A- A Bruxelles et à Luxembourg

B- **A Bruxelles et à Strasbourg**

C- A Strasbourg et à Maastricht

D- A Maastricht et à Luxembourg

3. **Qui préside actuellement la Commission européenne ?**

A- **Mme Ursula von der Leyen**

B- M. Thierry Breton

C- M. Antonio Costa

D- M. Stéphane Séjourné

4 - **En France, en cas de vacance ou d'empêchement du Président de la République, quelle est la première personne dans l'ordre de succession ?**

A- Le Président de l'Assemblée Nationale

B- Le Premier ministre

C- **Le Président du Sénat**

D- Le Président du Conseil constitutionnel

5. **Le Congrès, qui réunit l'ensemble des députés et des sénateurs, peut se réunir pour :**

A- Approuver une révision constitutionnelle, autoriser l'adhésion d'un État à l'Union européenne ou entendre un message du président de la République

B- Autoriser l'adhésion d'un État à l'Union européenne, entendre un message du président de la République ou voter la loi de finances

C- Approuver une révision constitutionnelle, autoriser l'adhésion d'un État à l'Union européenne ou décider de l'emploi de la force nucléaire française

D- Approuver une révision constitutionnelle, décider de l'emploi de la force nucléaire française ou juger de la régularité des élections nationales

6- **La dissolution de l'Assemblée nationale est un pouvoir :**

A- Du Premier ministre, après consultation du Gouvernement

B- Du Premier ministre, sur avis conforme du président du Sénat

C- Du Président de la République, sur avis conforme du président du Conseil constitutionnel

D- **Le Président de la République, après consultation du Premier ministre et des présidents des assemblées**

7- **La motion de censure prévue par la Constitution du 4 octobre 1958 est un moyen dont dispose l'Assemblée nationale pour :**

A- Montrer sa désapprobation envers la politique du Gouvernement et provoquer sa démission

- B- Rejeter tout projet de loi contraire à la Constitution
- C- Entamer une procédure de destitution du Président de la République
- D- Contrôler le travail d'une commission parlementaire

8. **Le Parlement compte aujourd'hui :**

- A- 350 députés et 350 sénateurs
- B- **577 députés et 348 sénateurs**
- C- 200 députés et 400 sénateurs
- D- 700 députés et 400 sénateurs

9. **Quel est le rôle du Parlement ?**

- A- **Il vote la loi, contrôle l'action du Gouvernement et évalue les politiques publiques**
- B- Il assure le contrôle de la constitutionnalité des lois et veille à la régularité des élections nationales
- C- Il détermine et conduit la politique de la nation
- D- Il nomme le chef des armées

10. **Quelles sont les étapes d'adoption d'une loi ?**

- A- L'initiative de la loi, le dépôt, l'examen et le vote par le Sénat et la promulgation par le Premier ministre
- B- **L'initiative de la loi, le dépôt, l'examen et le vote par la première assemblée, la navette entre les deux assemblées, l'adoption et la promulgation par le Président de la République**
- C- L'initiative de la loi, le dépôt, l'examen et le vote par la première assemblée, la navette entre les deux assemblées et la validation par le Président de la République
- D- L'initiative de la loi, l'examen et le vote par la première assemblée, la navette entre les deux assemblées et la promulgation par le Conseil Constitutionnel

11. **Les différentes catégories de collectivités territoriales sont :**

- A- Les communes, les départements et les régions
- B- **Les communes, les départements, les régions, les collectivités d'outre-mer et les collectivités à statut particulier**
- C- Les communes, les départements, les régions et les métropoles d'outre-mer
- D- Les communes, les départements, les régions et les collectivités d'outre-mer

12. **Que signifie le sigle R.G.P.D. ?**

- A- Registre de gestion du personnel et des données
- B- **Règlement général sur la protection des données**
- C- Registre général des personnes et des données
- D- Règlement de gestion des personnels des directions

13. **Un marché public permet à l'administration de recourir :**

- A- A une personne privée uniquement, pour répondre à des besoins de travaux, fournitures ou services, en échange d'une rémunération
- B- A une personne publique ou privée, afin de lui confier la gestion de travaux ou d'un service pour une durée limitée, en échange des recettes d'exploitation de l'ouvrage ou du service
- C- **A une personne publique ou privée, pour répondre à des besoins de travaux, fournitures ou services, en échange d'une rémunération**
- D- A une personne privée uniquement, afin de lui confier la gestion de travaux ou d'un service pour une durée limitée, en échange des recettes d'exploitation de l'ouvrage ou du service

14. **Quelles sont les différentes procédures de marché public ?**

- A- **Procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables, marché à procédure adaptée et procédures formalisées**
- B- Procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables et marché à procédure adaptée
- C- Procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables, marché à procédure adaptée, procédures formalisées et concessions
- D- Procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables, marché à procédure adaptée et concessions

15. **Quel texte définit aujourd'hui le droit de la fonction publique ?**

- A- La loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État  
B- **Le Code général de la fonction publique**  
C- La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires  
D- Le Code portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique

**16. Quelles sont les trois grandes fonctions publiques ?**

- A- **État, territoriale, hospitalière**  
B- État, territoriale, militaire  
C- État, territoriale, judiciaire  
D- État, hospitalière, militaire

**17. Le ministère de la Culture a pour mission principale :**

- A- De favoriser l'accès des usagers aux services publics, notamment culturels, sur l'ensemble du territoire national  
B- De mettre en œuvre la politique du Gouvernement en faveur de l'accès de chacun aux savoirs et au service public de l'éducation  
C- **De rendre accessibles au plus grand nombre les œuvres capitales de l'humanité et d'abord de la France**  
D- De concevoir et de définir les orientations générales de la politique de ressources humaines dans les administrations publiques

**18. Qui est le référent laïcité pour tous les agents du ministère de la culture ?**

- A- **Le collège de déontologie**  
B- Le Haut fonctionnaire à la laïcité  
C- Le service des ressources humaines  
D- La Haute fonctionnaire à l'égalité, la diversité et la prévention des discriminations

**19. Quelle est la signification de l'abréviation C2RMF ?**

- A- Centre de reconnaissance et de recensement des musiques de France  
B- Centre de rénovation et de restauration des manuscrits de France  
C- Centre de recherche et de réhabilitation des monuments de France  
D- **Centre de recherche et de restauration des musées de France**

**20. Le secrétaire général du ministère de la culture a pour mission :**

- A- **D'assister le ministre chargé de la culture pour l'administration du ministère et de coordonner les politiques culturelles transversales**  
B- D'assurer le soutien administratif et logistique du cabinet du ministre chargé de la culture  
C- De définir, coordonner et évaluer la politique de l'État visant à garantir la participation et l'accès de tous les habitants à la vie culturelle, dans le respect des droits culturels  
D- D'orienter et coordonner les politiques publiques visant à garantir l'emploi de la langue française, à promouvoir son usage et à assurer son enrichissement

**21. Quelle est la signification de l'abréviation DRAC ?**

- A- Direction régionalisée aux affaires culturelles  
B- Délégation régionale des actions culturelles  
C- **Direction régionale des affaires culturelles**  
D- Délégation rattachée aux actions culturelles

**22. La DRAC est :**

- A- **Un service déconcentré du ministère de la culture**  
B- Un service décentralisé du ministère de la culture  
C- Un service à compétence nationale du ministère de la culture  
D- Un service décentralisé de coopération culturelle de ministère de la culture

**23. Les DRAC exercent leurs missions sous l'autorité :**

- A- Du président du conseil régional  
B- **Du préfet de région et du préfet de département**  
C- Du président du conseil général

- D- Du préfet de région et du président du conseil régional
24. **Quelle est la signification de l'abréviation UDAP ?**  
A- Unité départementale des arts patrimoniaux  
**B- Unité départementale de l'architecture et du patrimoine**  
C- Unité départementale de l'archéologie et du patrimoine  
D- Unité déconcentrée d'aménagement et de protection
25. **Dans quelles villes sont situés les deux Conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse ?**  
A- Paris et Marseille  
B- Paris et Bordeaux  
**C- Paris et Lyon**  
D- Paris et Strasbourg
26. **Une 21ème école nationale supérieure d'architecture a été créée en 2025. Elle est implantée :**  
A- En Martinique  
B- A Mayotte  
C- En Guadeloupe  
**D- A La Réunion**
27. **Un nouvel établissement public culturel national est né le 1er janvier 2025. Lequel ?**  
A- **Manufactures nationales, Sèvres & Mobilier National**  
B- Établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris  
C- Maison des mondes africains  
D- Cité internationale de la langue française
28. **Le ministère de la culture détient depuis 2017 deux labels :**  
A- « Liberté » et « Égalité »  
**B- « Égalité » et « Diversité »**  
C- « Diversité » et « Équité »  
D- « Parité » et « Diversité »
29. **Les 6 théâtres nationaux sont :**  
A- La Comédie-Française, le Théâtre de la Madeleine, le Théâtre national de la Colline, le Théâtre national de Strasbourg, le Théâtre national de Chaillot et le Théâtre du Châtelet  
B- La Comédie-Française, le Théâtre national de la Colline, le Théâtre national de Chaillot, le Théâtre Antoine, le Théâtre du Châtelet et le Théâtre national de l'Opéra-Comique  
C- La Comédie-Française, le Théâtre national de l'Odéon-Théâtre de l'Europe, le Théâtre national de la Colline, le Théâtre national de Strasbourg, le Théâtre des Champs-Élysées et le Théâtre national de l'Opéra-Comique  
**D- La Comédie-Française, le Théâtre national de l'Odéon-Théâtre de l'Europe, le Théâtre national de la Colline, le Théâtre national de Strasbourg, le Théâtre national de Chaillot et le Théâtre national de l'Opéra-Comique**
30. **Quelle est la qualification juridique de l'École nationale supérieure des Beaux-arts de Paris créée par le décret 84-968 du 26 octobre 1984 ?**  
A- Un établissement public à caractère industriel et commercial (E.P.I.C.)  
B- Un établissement public de coopération culturelle (E.P.C.C.)  
C- Un service à compétence nationale (S.C.N.)  
**D- Un établissement public à caractère administratif (E.P.A.)**
31. **Qu'est-ce que la manifestation Biblis en folie ?**  
A- La fête annuelle à la Bibliothèque nationale de France (BnF)  
**B- Un événement national pour mettre en valeur la multiplicité d'activités et de services dans les bibliothèques et médiathèques**  
C- Une manifestation culturelle qui prévoit l'ouverture des bibliothèques en France jusqu'à minuit

D- L'obligation faite à chaque mairie de plus de 15.000 habitants de disposer d'un bus pour prêter les livres à domicile

**32. L'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM) est une autorité administrative indépendante issue de la fusion :**

- A- Du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP)
- B- **Du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (HADOPI)**
- C- Du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)
- D- Du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et de l'Autorité nationale des jeux (ANJ)

**33. En décembre 2023, le Parlement a adopté définitivement une importante loi relative :**

- A- Aux fraudes en matière artistique
- B- A l'exercice des missions des architectes des Bâtiments de France
- C- A renforcer l'indépendance des médias et à mieux protéger les journalistes
- D- A la restitution de restes humains appartenant aux collections publiques**

**34. Lorsqu'un projet d'aménagement risque de détruire des vestiges archéologiques, l'État peut demander à l'aménageur de faire réaliser :**

- A- Un fouille archéologique « programmée »
- B- Une fouille archéologique « planifiée »
- C- Une fouille archéologique « prospective »
- D- Une fouille archéologique « préventive »**

**35. Le service à compétence nationale « Archives nationales » a pour mission de :**

- A- Collecter, classer, conserver et communiquer les archives nationales du monde du travail
- B- Collecter, classer, conserver et communiquer les archives publiques provenant des administrations centrales de l'État et des établissements publics nationaux**
- C- Collecter, classer, conserver et communiquer les archives publiques provenant des administrations centrales de l'État et des collectivités territoriales
- D- Collecter, classer, conserver et communiquer les archives nationales d'outre-mer

**36. La loi du 4 août 1994, dite « loi Toubon », est relative à :**

- A. La démocratisation culturelle
- B. L'emploi de la langue française**
- C. L'accès à la culture dans les lieux privatifs de liberté
- D. Le prix unique du livre

**37 - Un établissement public du ministère de la culture fermera ses portes en 2025 en vue d'une importante opération de rénovation. De quel établissement s'agit-il ?**

- A- Établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris
- B- Opéra national de Paris
- C- Comédie-Française
- D- Centre national d'art et de culture – Georges Pompidou**

## **B) Finances publiques et budget (9)**

**38- Quel est le rôle du CBCM, le contrôleur budgétaire et comptable ministériel ?**

- A- Le contrôleur budgétaire et comptable vise à s'assurer de la soutenabilité budgétaire de l'organisme**
- B- Le contrôleur budgétaire et comptable contrôle l'opportunité des dépenses de l'organisme
- C- Le contrôleur budgétaire et comptable sanctionne l'organisme en cas de dépense non réglementaire
- D- Le contrôleur budgétaire se charge de la mise en œuvre de la rémunération des agents des structures qui relèvent de son périmètre

**39- Quel est le budget de l'État en 2025 ?**

- A- 580 milliards d'euros environ
- B- 350 milliards d'euros environ
- C- 280 milliards d'euros environ
- D- 650 milliards d'euros environ

**40- Quel est l'impôt qui génère le plus de recettes fiscales ?**

- A- L'impôt sur le revenu (IR)
- B- L'impôt sur les sociétés (IS)
- C- La taxe sur la valeur ajoutée (TVA)
- D- L'impôt sur la fortune (ISF)

**41. Qui a la charge de la gestion de la dette publique en France ?**

- A- La Banque de France
- B- L'Agence France Trésor
- C- La direction générale du Trésor
- D- La Cour des Comptes

**42. Parmi les 4 missions suivantes, laquelle ne relève pas de la Cour des comptes ?**

- A- Le contrôle de la gestion de l'argent public
- B- L'évaluation des politiques publiques
- C- La saisie de biens publics
- D- La certification des comptes de l'État et de la sécurité sociale

**43- Quelles sont les 4 enveloppes qui composent un budget ?**

- A- Fonctionnement, investissement, personnel, intervention
- B- Fonctionnement, masse salariale, personnel, investissement
- C- Fonctionnement, personnel, intervention, innovation
- D- Fonctionnement, action sociale, personnel, investissement

**44. Quels sont les 4 programmes qui composent le budget du ministère de la culture (mission culture) ?**

- A- Crédit à la culture, Patrimoine, Transmission des savoirs et démocratisation de la culture et Soutien aux politiques du ministère de la culture
- B- Crédit à la culture, Patrimoine, Médias et Transmission des savoirs et démocratisation de la culture
- C- Crédit à la culture, Monuments historiques, Musées et Soutien aux politiques du ministère de la culture
- D- Patrimoine, Médias, Transmission des savoirs et démocratisation de la culture et Soutien aux politiques du ministère de la culture

**45- Quelle proposition ci-dessous illustre l'un des principaux objectifs de l'ordonnance du 23 mars 2022 relative à la responsabilité des gestionnaires publics ?**

- A- L'ordonnance instaure un régime de responsabilité des gestionnaires différent aux ordonnateurs et aux comptables
- B- L'ordonnance instaure un régime de responsabilité des gestionnaires commun aux ordonnateurs et aux comptables
- C- L'ordonnance instaure un régime de responsabilité des gestionnaires où seuls les ordonnateurs sont responsables
- D- L'ordonnance instaure un régime de responsabilité des gestionnaires ou seuls les comptables sont responsables

**46- Quelle instance vote le budget en établissement public ?**

- A- Le CSA : comité social d'administration
- B- Le CA : conseil d'administration
- C- Le CSA : conseil social d'administration
- D- Le CA : comité d'administration

## C- Ressources humaines (27)

47- Dans la rémunération d'un fonctionnaire de l'État, quelle est la différence entre le traitement indiciaire et le régime indemnitaire ?

A- Le traitement est fixé en fonction du corps, du grade et de l'échelon de l'agent, et le régime indemnitaire dépend des fonctions de l'agent

B- Le traitement est fixé en fonction de l'ancienneté de l'agent dans la fonction publique et le régime indemnitaire dépend de la manière de servir de l'agent

C- Le traitement est fixé en fonction du métier de l'agent et le régime indemnitaire dépend de la carrière de l'agent

D- Le traitement est fixé en fonction de la manière de servir de l'agent et le régime indemnitaire dépend de son grade et de son échelon

48- Quelle est l'application actuelle des jours de carence pour arrêt de travail d'un agent public ?

A- 0

B- 1

C- 2

D- 3

49- La loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 modifie l'indemnisation des fonctionnaires en congé de maladie ordinaire durant les trois premiers mois du congé. De quelle modification s'agit-il ?

A- Maintien à 100% de l'indemnisation du traitement

B- Une réduction de l'indemnisation à 95% du traitement

C- Une réduction de l'indemnisation à 90% du traitement

D- Une réduction de l'indemnisation à 80% du traitement

50. Quelle est la durée annuelle du temps de travail dans la fonction publique d'Etat (à temps plein) :

A- 1600 heures

B- 1607 heures

C- 1707 heures

D- 1700 heures

51. Dans laquelle de ces situations une rupture conventionnelle ne peut-elle pas être mise en place ?

A- Être un fonctionnaire en temps partiel

B- Avoir moins de 3 ans d'ancienneté dans la fonction publique

C- Être en détachement

D- Avoir atteint l'âge minimum de la retraite et justifier des trimestres requis

52. Qui peut initier une rupture conventionnelle ?

A- Uniquement l'employeur

B- Uniquement l'agent

C- L'employeur ou l'agent

D- Le tribunal administratif

53- Parmi les propositions suivantes, quel type de contrat de droit privé existe dans la fonction publique ?

A- Contrat occasionnel

B- Contrat mécéné

C- Contrat d'apprentissage

D- Contrat de projet

54. A partir de combien de temps de service un agent peut-il demander un temps partiel ?

A- 1 an

B- Dès sa prise de fonction

C- 3 ans

D- 6 mois

55- Parmi les propositions suivantes, une seule n'est pas une obligation du fonctionnaire, laquelle ?

- A- Obligation de service
- B- Obligation de désintéressement
- C- Obligation de discréetion professionnelle
- D- **Obligation de formation**

56- Qu'est-ce que la protection fonctionnelle ?

- A- La protection fonctionnelle est un principe général du droit destiné à protéger les agents publics contre les attaques / mises en cause dont ils peuvent-être l'objet dans l'exercice de leurs fonctions
- B- La protection fonctionnelle est un principe général du droit destiné à protéger les agents publics qui témoignent devant la justice
- C- La protection fonctionnelle est un principe général du droit destiné à protéger les citoyens contre les attaques ou les mises en cause dont ils peuvent-être l'objet de la part d'un fonctionnaire
- D- La protection fonctionnelle est un principe général du droit destiné à protéger exclusivement les hauts fonctionnaires de l'État dans l'exercice de leurs fonctions

57- Au ministère de la culture, la protection fonctionnelle est instruite par deux services, lesquels ?

- A- Service des affaires financières et générales et service du numérique
- B- **Service des ressources humaines et service des affaires juridiques et internationales**
- C- Service du numérique et service des ressources humaines
- D- Service des affaires juridiques et internationales et service des affaires financières et générales

58- L'application Mentor permet de :

- A- Signer des documents administratifs
- B- Avoir accès aux bulletins de paye
- C- Archiver ou éliminer ses dossier papier
- D- **Se former en ligne**

59- La durée maximum du congé de formation professionnelle est de :

- A- 2 ans
- B- **3 ans**
- C- 4 ans
- D- 5 ans

60- L'entrée en vigueur de la réforme de la protection sociale complémentaire au ministère de la culture est fixée au :

- A- 1er juillet 2025
- B- **1er octobre 2025**
- C- 1er décembre 2025
- D- 1er février 2026

61- La date de l'entretien professionnel est fixée et communiquée à l'agent par écrit :

- A- Au moins 6 jours à l'avance
- B- **Au moins 8 jours à l'avance**
- C- Au moins 10 jours à l'avance
- D- Au moins 12 jours à l'avance

62- Sauf dispositions spécifiques, l'entretien professionnel des fonctionnaires titulaires au ministère de la culture :

- A- Est organisé à la demande du chef de service
- B- **Est annuel et obligatoire**
- C- Est organisé tous les 2 ans et obligatoire
- D- N'est pas une obligation et son organisation relève de la décision du supérieur hiérarchique

63- Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) se compose :

- A- De l'indemnité de fonctions, de sujétions, et d'expertise (IFSE) et du complément indemnitaire annuel (CIA)  
B- Du traitement indiciaire et de la nouvelle bonification indiciaire (NBI)  
C- De l'indemnité de fonctions, de sujétions, et d'expertise (IFSE), du traitement indiciaire et du complément indemnitaire annuel (CIA)  
D- Du seul traitement indiciaire

**64. Vous êtes un agent en situation de handicap et souhaitez bénéficier de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH). Auprès de qui devez-vous déposer un dossier ?**

- A- La Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH)  
B- La médecine du travail de votre administration  
C- Votre médecin traitant  
D- Le référent handicap de votre administration

**65. Dans le cadre du dialogue social, les questions relatives à la politique de formation conduite par le ministère de la culture sont examinées en :**

- A- Commission administrative paritaire  
B- Comité social d'administration  
C- Conseil supérieur de l'éducation  
D- Comité technique d'administration

**66. Quelles sont les instances du dialogue social dans un établissement public administratif – EPA ?**

- A- Le conseil d'administration et la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail - (CA et F3SCT)  
B- Le conseil d'administration et le comité social d'administration - (CA et CSA)  
C- Le comité social d'administration et la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail - (CSA et F3SCT)  
D- Le conseil d'administration, le comité social d'administration et la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail - (CA, CSA et F3SCT)

**67. Que signifie le sigle administratif LDG ?**

- A- Les lignes directrices de gestion  
B- La législation des droits généraux  
C- Les lignes de gestion  
D- Les lignes directrices générales

**68. Les élections professionnelles sont organisées de façon régulière. Est-ce :**

- A- Tous les 2 ans  
B- Tous les 4 ans  
C- Tous les 5 ans  
D- Tous les 6 ans

**69. En cas d'inaptitude à ses fonctions un agent peut bénéficier d'un dispositif de reclassement, appelé PPR. S'agit-il de la :**

- A- Proposition de préparation au reclassement  
B- Plan de professionnalisation reconversion  
C- Proposition professionnelle de réorientation  
D- Proposition de préparation à la réorientation

**70. A quoi correspond le sigle CMC ?**

- A- Comité médical culture  
B- Conseiller mobilité-carrière  
C- Congé maladie continu  
D- Comité mobilité culture

**71. Qu'est-ce que le CPF ?**

- A- Le compte professionnel de formation  
B- Le compte personnel de formation

- C- La commission professionnelle de formation
- D- Le congé personnel de formation

**72. Qu'est-ce que la VAE ?**

- A- La valorisation des acquis de l'étudiant
- B- **La validation des acquis de l'expérience**
- C- La validation des acquis des enseignements
- D- La valorisation des acquis de l'enseignement

**73. Que signifie le sigle FIPHFP ?**

- A- Financement de l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique
- B- Fonds pour l'intégration des personnes handicapées dans la fonction privée
- C- **Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique**
- D- Financement de l'intégration des personnes handicapées dans la fonction privée

## **D- Facultés de raisonnement et de logique (7)**

**74. Le conseiller pour le théâtre, le cirque, les marionnettes et les arts de la rue de la DRAC X assiste à un spectacle qui dure 135 minutes. Comment cette durée peut-elle s'écrire autrement ?**

- A- 1 h 35
- B- 1 h 15
- C- **2 h 15**
- D- 2 h 35

**75. Gisèle et Romain habitent à la même distance de leur lieu de travail. Gisèle s'y rend à pied. Sa vitesse est de 5 km/h. Romain prend son vélo. Il est trois fois plus rapide. Le trajet de Gisèle dure 12 minutes. Combien de temps dure le trajet de Romain ?**

- A- 36 minutes
- B- 15 minutes
- C- **4 minutes**
- D- 3 minutes

**76. Dans la boutique du Musée Rodin, Martine achète 7 ouvrages « Rodin, les mains du génie » et paie 109,90 €. Marcel en achète 9 et paie 141,30 €. Combien paierait Camille pour 8 ouvrages ?**

- A- 125,40 €
- B- **125,60 €**
- C- 15,70 €
- D- 125,80 €

**77. Dans un service de l'école d'architecture de X, il y a 5 agents. Un seul est gaucher et les autres sont droitiers. Quel est le pourcentage d'agents droitiers dans ce service ?**

- A- 20 %
- B- 40 %
- C- 60 %
- D- **80 %**

**78. François lit un livre de 110 pages. Chaque jour il en lit 10 %. Combien lit-il de pages en 7 jours ?**

- A- 70 pages
- B- **77 pages**
- C- 10 pages
- D- 11 pages

**79. Un sculpteur fabrique des figurines en bois. La réalisation complète d'une figurine nécessite 17 minutes. On lui demande de réaliser 11 figurines en trois heures. Est-ce possible s'il travaille sans interruption ?**

- A- Oui, il pourra fabriquer 12 figurines
- B- Non, il pourra fabriquer seulement 9 figurines

- C- Oui, il lui faudra moins de deux heures  
D- Non, il lui manquera 7 minutes

80. Dans le domaine du château de Chambord, qui dépend du ministère de la Culture, un chemin de 400 mètres de long est bordé d'arbres des deux côtés. On place un arbre à chaque extrémité et les autres sont espacés de 10 mètres. Combien y a-t-il d'arbres ?

- A- 40  
B- 41  
**C- 82**  
D- 81